



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026, à 19 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5

Rachel Grégoire, conseillère district # 1, et Maxime Villemaire, conseiller district # 6, sont absents.

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux des séances du conseil de décembre 2025
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
4. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (décembre 2025)
 - 4.2 Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 661-2025-01
5. AFFAIRES DIVERSES
 - 5.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 mai 2026
 - 5.2 Adoption du règlement 753-2025 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Esprit révisé et abrogeant le règlement 675-2022
 - 5.3 Autorisation de signature – Entente d'échange de terrains et transaction – Gestion Immobilière Amor Fati Inc. – Partie des lots 2 540 338 et 6 609 528
 - 5.4 Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur
 - 5.5 Demande de dérogation mineure partie du lot 2 540 338 rue René - Profondeur d'un terrain pour permettre son lotissement
 - 5.6 Autorisation d'émission de permis - démolition d'un immeuble patrimonial – démolition du bâtiment accessoire sis au 293, rang Montcalm (lot 6 592 188)
 - 5.7 Mandat à Innovax Construction – remplacement du revêtement intérieur du 100 Place des Loisirs
 - 5.8 Mandat complémentaire pour analyse dynamique des sols - Groupe ABS inc.
 - 5.9 Installation d'un panneau d'arrêt - Intersection de la rue des Écoles et de la rue Villemaire
 - 5.10 Mandat à Hélios pour l'ajout de télémétrie pour l'exploitation des services d'eau
 - 5.11 Mandat additionnel – Services durant la période d'appel d'offres – Raccordement du 3^e puits – GBI experts-conseils inc.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

- 5.12 Dévoilement des Fleurons du Québec 2025
- 5.13 Renouveau de l'entente - Partenariat avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides pour accès aux bains libres
- 5.14 Motion de félicitations et remerciements – Dépouillement d'arbre de Noël Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest
- 5.15 Motion de félicitations et remerciements – Paniers de Noël dans les écoles
- 5.16 Participation à la 24^e édition de la Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb
- 6. VARIA
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2026-01-001

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbaux des séances du conseil de décembre 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, celui de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 19 décembre 2025 ont été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent les avoir reçus et lus.

2026-01-002

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, celui de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 et celui de la séance extraordinaire du 19 décembre 2025 comme présentés.

ADOPTÉE.



3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 31 décembre 2025 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2026-01-003

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 décembre 2025 totalisant **166 504.06 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 décembre 2025, par chèques ou par Accès D,



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

dépenses qu'il a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **306 654.85 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.



4. DÉPÔT DE RAPPORTS

4.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis (décembre 2025)

DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis pour le mois de décembre 2025.



4.2 Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 661-2025-01

DÉPÔT

Conformément à l'article 557, al. 1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, je, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, dépose au conseil le certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 661-2025-01, et dont en voici un extrait :



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

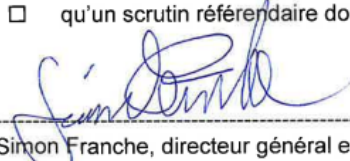
Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Esprit, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 661-2025-01 est de 1795;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est 190;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

- que le règlement 661-2025-01 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.


Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier

6-01-2025

Date



5. AFFAIRES DIVERSES

5.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 mai 2026

2026-01-004

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE NOMMER le conseiller Maxime Villemaire à titre de maire suppléant pour le prochain quadrimestre débutant ce 1^{er} février jusqu'au 31 mai 2026.

D'AUTORISER tout autre conseiller à siéger au conseil des maires de la MRC de Montcalm advenant que ni le maire ni le maire suppléant ne puissent représenter la municipalité de Saint-Esprit.

DE TRANSMETTRE cette résolution à la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE.



5.2 **Adoption du règlement 753-2025 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Esprit révisé et abrogeant le règlement 675-2022**

Considérant que l'avis de motion a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 novembre 2025;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 novembre 2025;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

Considérant que copie du présent règlement est mise à la disposition du public en vue de la présente séance;

Considérant que toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

2026-01-005

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le *Règlement 753-2025 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Esprit révisé et abrogeant le règlement 675-2022.*

ADOPTÉE.



5.3 **Autorisation de signature – Entente d'échange de terrains et transaction – Gestion Immobilière Amor Fati Inc. – Partie des lots 2 540 338 et 6 609 528**

Considérant que le PROPRIÉTAIRE (Gestion Immobilière Amor Fati Inc.) est titulaire du lot 2 540 338 et souhaite procéder à la construction d'un immeuble résidentiel nécessitant l'acquisition d'une partie du lot municipal 6 609 528 (rue René);

Considérant que la MUNICIPALITÉ désire acquérir une partie du lot 2 540 338 afin d'y aménager un sentier piétonnier public au bénéfice de la collectivité;

Considérant que les parties conviennent de procéder à un échange de parcelles sans soulte, selon le plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Benoit Neveu en date du 23 octobre 2025.

2026-01-006

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la signature de l'entente d'échange de terrains et de transaction à intervenir entre la Municipalité de Saint-Esprit et Gestion Immobilière Amor Fati Inc.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

DE MANDATER monsieur Germain Majeau, maire, et monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, pour signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tous les actes notariés et documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

DE STIPULER que la validité de cet échange est conditionnelle au respect par le PROPRIÉTAIRE de ses obligations de démolition et de raccordement aux services municipaux de la rue René.

ADOPTÉE.



5.4 Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur

Considérant la politique de conservation en vigueur;

Considérant la liste des dossiers à détruire en référence au 19 décembre 2025 préparée par Arianne Lecomte, archiviste régionale.

2026-01-007

IL EST **PROPOSÉ PAR** : André Renaud

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER l'administration à détruire les dossiers selon la liste préparée en date du 19 décembre 2025, soit :

CODE	TITRE DU DOSSIER	ANNÉE 0	ANNÉE F	DÉLAI
01-401	Soumissions refusées - Appel d'offres publics - Aménagement paysager	2021	2021	01-410
01-401	Soumissions refusées - Appel d'offres publics - Dénéigement, épandage et Fourniture d'abrasifs sur chemins, rues, trottoirs et bordures de rues	2021	2021	01-410
01-401	Soumissions refusées - Appel d'offres publics - Travaux de réfection d'un tronçon du rang de la Rivière-Sud	2021	2021	01-410
01-403	MRC - Entente de fourniture du services d'ingénierie et d'expertise technique	2012	2017	01-430
01-403	Protocole d'entente de la chargée de projet fondation rue principales	2009	2012	01-430
01-403	Entente Coupe de Gazon	2009	2020	01-430
01-403	Entente Bélanger Sauvé - Accès aux ressources juridiques	2014	2020	01-430
01-403	Entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de loisirs et l'embauche d'un directeur en loisir	2016	2017	01-430
01-403	Entente VoxSun Système téléphonique	2016	2022	01-430
01-403	Entente de services aux sinistrés Croix-Rouge	2016	2022	01-430
01-403	Entente de traitement des mauvaises herbes, engrais et traitement anti-guêpes	2016	2016	01-430
01-403	Entente de location de locaux - Élections Canada	2015	2015	01-430
01-403	Entente de Dénéigement Montée Lesage	2003	2003	01-430
01-403	Rapport de Dénéigement 1999	1994	1999	01-430
02-702	Attestation de réussite - Formation des Élus	2011	2014	02-720
03-302	Correspondance - Ministre de l'infrastructure et des collectivités du Canada - Fonds de la taxe sur l'essence fédéral de 2019	2019	2019	03-320
03-302	Correspondance - MRC de Montcalm - Règlement 261-1-2020	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - MRC de Montcalm - Règlement 442-1-2020	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - MRC de Montcalm - Rapport activité des cadets 2020	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - MRC de Montcalm - Entente de services avec le Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière - Premiers répondants de niveau 2	2021	2021	03-320
03-302	Correspondance - FQM - Catalogue de formation 2017-2018	2017	2017	03-320
03-302	Correspondance - SHQ - Budget 2016 OH de Saint-Esprit	2015	2015	03-320
03-302	Correspondance - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec - Aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec - Aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID	2021	2021	03-320



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

03-302	Correspondance - Ministère de la Sécurité publique du Québec - Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la SQ	2019	2019	03-320
03-302	Correspondance - Confirmation transmission rapport financier 2019 MAMH	2019	2019	03-320
03-302	Correspondance - Municipalité de Saint-Alexis - Adhésion au service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - Crevale - Invitation assemblée générale annuelle de 2020	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - Député de Montcalm - Bloc Québécois - Appel de projets - Programme Nouveaux Horizons Aînés 2020-2021	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière 2021	2021	2021	03-320
03-302	Correspondance - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière 2022	2022	2022	03-320
03-302	Correspondance - Ministère des Transports - Avis travaux route 125 2021	2021	2021	03-320
03-302	Correspondance - CPTAQ - Suspension rencontres publiques COVID	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - EXO - Rapport achalandage comprenant les réseaux de bus et de train octobre 2020	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - Hydro Québec - Retour de congé de maternité conseillère en relations	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - EBI inc. - Avis indexation annuelle - Révision de la tarification	2020	2020	03-320
03-302	Correspondance - EBI inc. - Indexation de la redevance gouvernement sur l'enfouissement au 1 janvier 2020	2019	2020	03-320
03-302	Correspondance - Archives Lanaudière - Invitation représentant au sein de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.	2020	2020	03-320
03-304	Accident 20 août 2021 - Parc des loisirs St-Esprit	2021	2021	03-340
05-102	Écriture et États financiers – 2018	2018	2018	05-120
05-102	Rapports d'immobilisations – 2018	2018	2018	05-120
05-102	Encaissements – 2017	2017	2017	05-120
05-102	Encaissements – 2018	2018	2018	05-120
05-202	Emplois Été Canada 2017 - Subvention	2017	2017	05-220
05-202	Emplois Été Canada 2018 - Subvention	2018	2018	05-220
05-204	Conciliations bancaires – 2018	2018	2018	05-240
05-301	Comptes fournisseurs – 2018	2018	2018	05-310
05-301	Mutation/factures diverses – 2018	2018	2018	05-310
05-301	Journal des déboursés / achats - 2018	2018	2018	05-310
05-301	Revenus/encaissements – 2018	2018	2018	05-310
05-301	Mutation/factures diverses – 2018	2018	2018	05-310
05-404	Contestation de l'évaluation foncière - Olymel - Tribunal administratif du Québec TAQ	2014	2015	05-440
05-501	Avis Arrérage de taxes 2014	2014	2017	05-510
05-501	Avis Arrérage de taxes 2015	2015	2017	05-510
05-501	Avis Arrérage de taxes 2016	2016	2018	05-510
05-501	Vente par shérif pour taxes 15-15a de l'Auberge	2006	2007	05-510
05-501	Vente par shérif Succession rue Grégoire	2014	2015	05-510
05-501	Vente par shérif pour taxes rue Henri	2014	2016	05-510
05-501	Rôle de perception – 2018	2018	2018	05-510
05-502	Compensation tenant lieu de taxes - 2017	2017	2017	05-520
05-502	Compensation tenant lieu de taxes - 2018	2018	2018	05-520
05-502	Compensation tenant lieu de taxes - 2019	2019	2019	05-520
05-502	Compensation tenant lieu de taxes - 2020	2020	2020	05-520

ADOPTÉE.

~~~~~

## 5.5 Demande de dérogation mineure partie du lot 2 540 338 rue René - Profondeur d'un terrain pour permettre son lotissement

**Considérant** que le projet faisant l'objet de la demande de dérogation mineure prévoit le lotissement d'une partie du lot 2 540 338 et d'une partie du lot 6 609 528 sous un lot projeté ayant une profondeur, par endroit, d'environ 23,85 mètres plutôt que de 28 mètres comme prescrit dans cette zone par le règlement de lotissement 365;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

**Considérant** le dépôt au soutien de cette demande d'un projet de lotissement du 23 octobre 2025 préparé par M. Benoit Neveu, arpenteur-géomètre;

**Considérant** que la demande de dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme, notamment en ce qui a trait à l'utilisation du sol dans laquelle la fonction résidentielle occupe une part importante;

**Considérant** que cette partie de lot est situé entre une rue existante (rue René) et les installations du CPE boute-en-train et qu'il n'est pas possible pour le demandeur d'acquérir du terrain pour se conformer à réglementation en vigueur;

**Considérant** que la nature de l'élément dérogatoire visé par la demande n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant** que la demande ne porte pas sur un élément qui pourrait avoir effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

**Considérant** que la demande ne porte pas sur un élément qui pourrait porter atteinte à la qualité de l'environnement;

**Considérant** que la demande ne porte pas sur un élément qui pourrait porter une atteinte grave au bien-être général de la population;

**Considérant** le caractère mineur de la demande à l'étude compte tenu des particularités et l'appréciation globale, tant qualitative que quantitative, de la dérogation sollicitée à l'exigence réglementaire;

**Considérant** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) aux membres du conseil municipal.

**Considérant** qu'un avis public a été donné le 28 novembre 2025 pour publication en conformité avec la réglementation en vigueur;

**Considérant** que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2026-01-008

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure telle que demandée **CONDITIONNELLEMENT** à :

1. L'imposition d'un délai de validité d'un (1) an pour l'obtention des permis de construction pour le projet résidentiel présenté au support de la demande de dérogation mineure et pour lequel l'acceptation de la dérogation mineure est une condition préalable à l'émission des dits permis de construction, sans quoi la présente résolution sera nulle et non avenue.
2. Que le demandeur signe l'entente à intervenir avec la Municipalité concernant l'échange de terrains, soit l'acquisition par le demandeur d'une partie du lot 6 609 528 en contrepartie de la cession à la Municipalité d'une partie du lot 2 540 338 requise pour l'aménagement d'un sentier piétonnier;
3. Que le propriétaire procède à la démolition du bâtiment (maison) situé à l'arrière sur le lot 2 540 338, tel qu'identifié au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre (aucun permis de construction ne pourra être émis tant que cette disposition ne sera pas respectée);
4. Que le bâtiment à construire sur le nouveau lot projeté soit raccordé aux services municipaux d'aqueduc et d'égout via la rue René, le tout aux frais du requérant selon la



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

réglementation applicable sur les branchements aux services et la tarification, incluant la réfection de la structure de chaussée ainsi que la couche de pavage de base.

**ADOPTÉE.**



**5.6 Autorisation d'émission de permis - démolition d'un immeuble patrimonial – démolition du bâtiment accessoire sis au 293, rang Montcalm (lot 6 592 188)**

**Considérant** l'avis public du 14 octobre 2025;

**Considérant** l'autorisation de procéder par le Comité de démolition qui a siégé le 17 novembre 2025 à 19 h;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** qu'aucune demande d'appel de la décision du Comité de démolition n'a été reçue par le greffier-trésorier de la Municipalité dans les délais impartis;

**Considérant** la résolution 2025-12-13896 de la MRC de Montcalm de ne pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au troisième alinéa de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1) concernant cet immeuble.

2026-01-009

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** la démolition complète du bâtiment accessoire attenant au bâtiment du 293, rang Montcalm.

**D'AUTORISER** le service d'urbanisme à délivrer les permis et certificats requis en lien avec cette décision conformément à la réglementation applicable en vigueur au moment de la demande.

**ADOPTÉE.**



**5.7 Mandat à Innovax Construction – remplacement du revêtement intérieur du 100 Place des Loisirs**

**Considérant** le besoin de remplacer le revêtement intérieur du 100 Place des Loisirs;

**Considérant** l'offre de services reçue d'*Innovax Construction*, pour effectuer ces travaux, au montant de 22 000 \$ plus taxes.

2026-01-010

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** *Innovax Construction* pour effectuer les travaux au 100 Place des Loisirs, au montant de **22 000 \$ plus les taxes**.

**DAFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-04000-722**, de financer le tout par la TECQ 2024-2028 volet bâtiments et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**5.8 Mandat complémentaire pour analyse dynamique des sols - Groupe ABS inc.**



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

**Considérant** que la Municipalité a mandaté par la résolution 2025-07-167 la firme Groupe ABS inc. pour une étude géotechnique sur le lot 5 374 927;

**Considérant** la recommandation de procéder à une analyse dynamique de réponse du site afin de préciser le potentiel de liquéfaction d'une couche de sable et de déterminer les options de fondations;

**Considérant** l'offre de services (Avenant #1 – dossier 252150) déposée par Groupe ABS inc. le 19 décembre 2025 pour la réalisation de ce mandat complémentaire.

2026-01-011

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** la firme Groupe ABS inc. pour effectuer une analyse dynamique des sols et produire le rapport géotechnique complémentaire, au montant forfaitaire de **9 200 \$ plus taxes**, tel que détaillé dans l'offre de services du 19 décembre 2025.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, au poste budgétaire **23-08004-721**.

**DE FINANCER** cette dépense par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) et par le règlement d'emprunt #661-2021, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5.9 **Installation d'un panneau d'arrêt - Intersection de la rue des Écoles et de la rue Villemaire**

**Considérant** la demande formulée par la direction de l'école Dominique-Savio, visant à accroître la sécurité routière aux abords de l'établissement scolaire;

**Considérant** que l'ajout d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue des Écoles et de la rue Villemaire (en direction Est) s'inscrit en complémentarité avec l'installation de deux (2) dos d'âne effectuée en 2025 sur la rue des Écoles afin d'apaiser la circulation.

2026-01-012

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue des Écoles et de la rue Villemaire.

**DE MANDATER** le service des travaux publics pour procéder à l'implantation de l'affichage adéquat dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE.**



## 5.10 **Mandat à Hélios pour l'ajout de télémétrie pour l'exploitation des services d'eau**

**Considérant** la nécessité d'optimiser le suivi en temps réel et l'exploitation des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées de la Municipalité;

**Considérant** que l'installation de systèmes de télémétrie permettra une gestion accrue des données de captage et de traitement des eaux;

**Considérant** l'offre de services professionnels déposée par l'entreprise Hélios.

2026-01-013

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

**DE MANDATER** l'entreprise Hélios pour effectuer les travaux de fourniture et d'installation de télémétrie et d'instrumentation, le tout au montant de **29 545 \$ plus taxes** pour l'installation et la programmation ainsi qu'un montant de **4 860 \$ plus taxes** pour les frais annuels du Service Helios 360 Smartwater, conformément à l'offre de services déposée.

**D'AFFECTER** ces dépenses, et d'en autoriser le paiement :

|                                       | Coût                        | Poste budgétaire                                                                         |
|---------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Achat et installation de l'équipement | <b>29 545 \$ plus taxes</b> | Investissement <b>23-05000-725</b><br>Financé par le fonds de roulement sur cinq (5) ans |
| Frais annuels                         | <b>4 860 \$ plus taxes</b>  | Fonctionnement <b>02-41200-411 et 02-41500-411</b>                                       |

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE.**



## 5.11 *Mandat additionnel – Services durant la période d'appel d'offres – Raccordement du 3<sup>e</sup> puits – GBI experts-conseils inc.*

**Considérant** que par la résolution 2025-02-037, le conseil municipal a mandaté la firme GBI experts-conseils inc. pour la préparation des plans et devis en lien avec le raccordement du 3<sup>e</sup> puits et la relocalisation du système de chloration à l'usine d'eau potable;

**Considérant** la proposition d'avenant DA-01 soumise par la firme le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

**Considérant** que la Municipalité juge admissible uniquement le volet de soutien technique durant l'appel d'offres.

2026-01-014

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** la firme GBI experts-conseils inc. pour la prestation de services professionnels durant la période d'appel d'offres (AO : 2026-412-01), au montant forfaitaire de **5 000 \$ plus les taxes applicables**.

**DAFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, au poste budgétaire **23-05023-721**, et de financer le tout par la TECQ 2024-2028.

**ADOPTÉE.**



## 5.12 *Dévoilement des Fleurons du Québec 2025*

**Considérant** la réception des résultats de classification 2025 et que la municipalité de Saint-Esprit conserve ses 4 fleurons.

2026-01-015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE REMERCIER** les citoyens, les édifices institutionnels, les commerces et industries pour leurs efforts à embellir Saint-Esprit.

**DES REMERCIEMENTS** spéciaux sont adressés aux Jardins de Louise et André qui ont grandement contribué au maintien des 4 fleurons.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

ADOPTÉE.



**5.13 Renouvellement de l'entente - Partenariat avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides pour accès aux bains libres**

**Considérant** la résolution 2024-05-155 pour un partenariat avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides pour accès aux bains libres;

**Considérant** la volonté de continuer à offrir le service aux citoyens.

2026-01-016

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le renouvellement du partenariat avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides afin de permettre aux citoyens de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest l'accès aux bains libres au même tarif (applicable sur les tarifs à l'unité seulement) que les citoyens de Saint-Lin-Laurentides.

QUE le paiement mensuel sera effectué chaque mois à la Ville de Saint-Lin-Laurentides suite à la réception du rapport de présences.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70120-447**, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



**5.14 Motion de félicitations et remerciements – Dépouillement d'arbre de Noël Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest**

2026-01-017

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE FÉLICITER** tous les gens qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite de la 38<sup>e</sup> édition du dépouillement d'arbre de Noël du 14 décembre dernier : le Club optimiste de Saint-Esprit, la famille Latendresse, le comité organisateur (Vicky-Ann Arguin, Annie Chaumont, Stéphanie Chevette, Lizza Gariépy, Sylvain Ouellette, Élisabeth Sourdif, Josée St-Amour et Vanessa Tremblay) ainsi que les nombreux commanditaires et bénévoles. L'événement fut une belle réussite, encore cette année!

Que ces remerciements soient publiés dans l'Info + Saint-Esprit et la page Facebook de la municipalité.

ADOPTÉE.



**5.15 Motion de félicitations et remerciements – Paniers de Noël dans les écoles**

**Considérant** la remise de 24 paniers de Noël aux familles de Saint-Esprit, dont 19 familles par l'entremise de l'école et 5 avec les demandes reçues à la mairie;

**Considérant** la grande générosité et l'engagement de tous les partenaires impliqués à la cause;

**Considérant** la générosité des citoyens de la municipalité pour tous les dons reçus.

2026-01-018

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

Que ces remerciements soient publiés dans l'Info + Saint-Esprit et la page Facebook de la municipalité.

**ADOPTÉE.**



## 5.16 Participation à la 24<sup>e</sup> édition de la Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb

**Considérant** que la Municipalité a reçu une invitation pour la 24<sup>e</sup> édition de la Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb, laquelle se tiendra le samedi 21 février 2026 à la Maison Horeb de Saint-Jacques;

**Considérant** que les bénéfices de cette soirée seront versés à la Maison Horeb, un organisme sans but lucratif dont la mission est d'accueillir et d'accompagner les personnes ayant besoin d'aide et de réflexion;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser la participation d'un représentant de la Municipalité à cet événement caritatif régional.

2026-01-019

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** un (1) élu, soit monsieur Alain Robert, à représenter la Municipalité lors de la 24<sup>e</sup> édition de la Dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb, le samedi 21 février 2026.

**D'AUTORISER** le paiement du billet au coût de 135 \$.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, au poste budgétaire **02-11000-310**, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 6. VARIA

Aucun sujet.



## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.



Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour est épuisé.

2026-01-020

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

Germain Majeau
Maire et
Président d'assemblée

Simon Franche
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Germain Majeau,
Maire et Président d'assemblée